



CHRYIS info

Décembre 2004

Madame, Monsieur,

L'année 2004 s'est révélée extrêmement riche en matière d'évolution législative. Tout d'abord, le projet de loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté » et dont les grands axes ont déjà été présentés lors d'une précédente édition, a été adopté le 21 octobre en deuxième lecture par le Sénat. L'Assemblée Nationale examine d'ailleurs le projet de loi en dernière lecture à partir du 20 décembre 2004 et les députés sont invités à renforcer le texte en matière d'accessibilité, de scolarisation et de ressources. Le projet de loi doit être définitivement adopté, au plus tard, en Janvier 2005.

Ensuite, la loi du 4 Mai 2004 « pour la formation professionnelle tout au long de la vie » représente une opportunité très forte d'évolution pour notre secteur, le nouveau concept de formation professionnelle tout au long de la vie étant beaucoup plus large que celui de formation professionnelle continue. La nouvelle loi modifie en profondeur les dispositions actuelles.

A ce titre, le plan de formation 2005 largement soutenu par le CE, permet d'affirmer, une nouvelle fois, la volonté de l'association d'anticiper l'avenir et de développer l'employabilité des salariés. Un accent très important est mis sur l'évolution des qualifications des professionnels. Par ailleurs, les formations pour lutter contre la violence représentent une priorité associative et doivent permettre de préserver l'intégrité des personnes, usagers et professionnels. En effet, deux affaires graves ont donné récemment lieu à licenciement pour faute, l'une dans le domaine de la maltraitance et l'autre dans celui du harcèlement moral. Outre l'abus caractérisé d'une personne à l'encontre d'une autre, ces deux événements graves ont eu en commun le fait d'utiliser des moyens peu voyants, insidieux, et souvent imperceptibles pour l'entourage.

Des moyens pour lutter contre la violence sont déjà en œuvre au sein de l'association et la politique de prévention doit continuer à se développer de manière volontariste. Mise en œuvre avec la coopération active des professionnels, celle-ci permettra de faciliter une prise en charge de qualité ainsi que des relations de travail harmonieuses. En effet, ces deux aspects sont, à notre avis, étroitement liés.

L'évolution du cadre légal, tant du point de vue des droits de l'utilisateur que de l'évolution professionnelle des salariés, doit permettre à notre secteur de continuer à se développer et à affirmer son identité propre, à l'instar des autres secteurs d'activité.

Marc VIGOUROUX

LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ...

◆ **Dossiers ayant reçu un avis favorable du CROSM en Septembre** : nous attendons les arrêtés préfectoraux pour le Foyer d'Accueil Médicalisé « **Les Tilleuls** » à Bouc Bel Air (24 places) ainsi que la transformation du mode de financement de la MAPAH de La Panouse « **Les Eglantines** » en Foyer d'Accueil Médicalisé.

◆ **Déménagement Glycines – Bambous envisagé dans le cadre du rapprochement des activités CAT/AP** : nous venons de signer un compromis de vente pour une propriété **située dans la ZAC de la Valentine**, à la limite est de la commune de Marseille qui, chacun le sait, dispose de très peu d'opportunité dans le domaine de l'immobilier. Il s'agit d'un bâtiment représentant **une surface au sol de 2 000 m²** sur un **terrain de 8 800 m²**. Ce terrain a une situation privilégiée sur la commune de Marseille. L'environnement est particulièrement agréable et permettra d'aménager des espaces extérieurs très vastes et arborés, constituant un cadre propice à toute activité des salariés et des TH pendant les temps de pause. Les moyens de communication sont relativement aisés.

LA VIE QUOTIDIENNE ...

◆ **La réalisation du plan de formation 2004 a été soumise à nos différents partenaires.** L'employeur devrait en principe consacrer 2,3 % de la masse salariale brute (MSB) à l'ensemble des actions de formation en 2005. Rappelons qu'en 2004, les actions de formation de l'employeur ont représenté un investissement équivalent à **8,73 % de la MSB**. L'investissement total était de **6,60 % en 2003 et 6,22 % en 2002**. La progression est donc constante en matière d'investissements formation et cela correspond bien aux évolutions législatives en cours sur la **réforme de la formation professionnelle**.

La loi du 4 Mai 2004 renforce la formation professionnelle continue à travers la création d'un **droit individuel à la formation** et la formation en alternance est rénovée grâce au **contrat de professionnalisation**.

Le nouveau dispositif permet de passer d'une logique d'allocation de moyens à une logique d'impact sur l'emploi. Il se caractérise par 3 éléments centraux :

- 1. la prise en compte de la notion de compétences liées à l'activité professionnelle et à l'organisation du travail**
- 2. la notion de parcours professionnel individualisé**
- 3. La responsabilité renforcée du salarié dans son parcours professionnel**

◆ **Les prévisions pour le plan de formation 2005 ont été élaborées à partir des orientations générales de formation.** Nous avons tenu compte des évolutions législatives liées à la réforme de la formation professionnelle sachant que certaines d'entre elles ne sont pas encore applicables, faute d'accord de branche.

◆ **Le plan de formation 2005 est axé sur les formations qualifiantes. Des actions nouvelles, liées à l'aboutissement tant attendu des travaux entrepris sur le référentiel compétences ES, sont prévues en matière d'accompagnement VAE.**

Le plan de formation s'organise suivant les 3 types de formation issus de la loi du 4 Mai 2004, à savoir **l'adaptation au poste de travail (type 1), l'évolution des emplois (type 2) et le développement des compétences (type 3)**.

Les formations de type 1 concerneront 308 personnes pour un budget de 89 347 €. Elles seront consacrées à la prévention de la violence, à la sécurité, à l'accompagnement de la sexualité des personnes handicapées accueillies, à la gestion administrative, comptable et à l'informatique. D'autres formations seront consacrées à la prise en charge des usagers (Bobath, relation d'aide, communication interpersonnelle)

Les formations de type 2 concerneront 265 salariés pour un budget de 126 518 €. Elles seront consacrées à l'accompagnement de la personne handicapée (accompagnement fin de vie, autisme, techniques de relaxation et respiration, pratique musicale..), à l'évolution des fonctions (permis cariste et chariots élévateurs, logiciel de production ..) et à la politique associative (démarche qualité, EAP, management, revisiter le projet associatif)

Les formations de type 3 s'adresseront à 55 salariés pour un budget de 118 917 € et concerneront les formations diplômantes suivantes : CAFAMP, CAFME, DEES, BEES, CQFMA, CAFETS, CAFDES, accompagnement VAE et préparation ME et CAFDES.

◆ **L'investissement formation 2005 dépassera 300 000 € en 2005 pour 628 actions.**

Joyeuses fêtes à tous et meilleurs voeux pour 2005 !!!